Règlement d’ordre intérieur : Coworking et bureaux privatifs

Domaine des Possibles · ASBL Domaine de Chastre · Version du 4 novembre 2026

Le présent règlement d’ordre intérieur complète les Conditions générales du Domaine des Possibles et s’applique spécifiquement au coworking et aux bureaux privatifs. En cas de contradiction, le présent règlement prévaut pour ce qui le concerne spécifiquement.

Une convention individuelle signée entre l’occupant et le Domaine fixe la durée, le prix et les modalités de préavis propres à son occupation. Elle prime sur le présent règlement pour ces éléments.

Le coworking et les bureaux du Domaine sont au cœur d’un lieu qui vit : un restaurant, un potager, des séjours de groupe, des événements… Ces quelques règles permettent à chacun d’y travailler sereinement.

1. Espaces concernés

Sont concernés par le présent règlement, au 1er étage du Noyau :

- l’espace coworking partagé et sa salle de réunion de 6 personnes ;
- les bureaux privatifs, tels qu’indiqués sur le plan annexé à chaque convention ;
- la cuisine et les WC, communs aux coworkers et aux occupants des bureaux.

Chaque bureau privatif est réservé à son occupant. L’espace coworking, la salle de réunion, la cuisine et les WC sont des espaces partagés.

2. Capacité et configuration

L’espace coworking compte 8 postes de travail. Les postes ne sont pas attribués : premier arrivé, premier servi.

3. Horaires et accès

Le coworking et les bureaux privatifs sont accessibles du lundi au vendredi, de 8h à 18h30, y compris pendant les congés de l’équipe, hors jours fériés. Pour les bureaux privatifs, toute utilisation en dehors de ces horaires se fait avec l’accord préalable de l’équipe.

Moyen d’accès. Le moyen d’accès est personnel. On ne le communique pas. En fin d’abonnement ou de convention, on rend son moyen d’accès et on vide son casier. Une perte se signale tout de suite à l’équipe.

Fermeture. Le dernier à partir ferme les fenêtres, éteint les lumières et ferme la porte, selon les consignes données à l’inscription.

4. Modalités d’usage

Calme et respect. On parle à voix basse dans l’espace de travail. Les appels et visioconférences se prennent en dehors de l’espace partagé ou dans la salle de réunion réservée. Un casque est bienvenu. Les téléphones restent en mode silencieux.

Postes de travail. Chaque journée de présence au coworking est enregistrée selon les modalités communiquées par l’équipe. En fin de journée, on libère et on range son poste. Les

affaires personnelles vont dans le casier ou repartent avec leur propriétaire. On prend soin du mobilier et du matériel, et on signale tout problème à l'équipe.

Salle de réunion. Elle se réserve à l'avance via le planning partagé, dont le lien est donné à l'inscription, selon ses disponibilités. On la réserve pour le temps réellement nécessaire, pour que tout le monde puisse en profiter. On la rend rangée, telle qu'on l'a trouvée.

Visiteurs. L'espace coworking est réservé aux coworkers inscrits. Pour recevoir quelqu'un, on se rend au Resto. La salle de réunion réservée peut accueillir un visiteur occasionnel ; pour des rendez-vous plus fréquents, on loue une autre salle. L'occupant d'un bureau privatif peut y recevoir ses visiteurs, dans le respect du calme des espaces partagés.

Coin café et cuisine. Thé et café sont offerts : on lave et on range sa tasse. Les repas se prennent au Resto ou dans la cuisine, pas au poste de travail.

Imprimante. Elle est prévue pour un usage professionnel raisonnable. Les gros volumes se signalent à l'équipe au préalable.

La vie du Domaine. Le Domaine accueille aussi des enfants, des groupes et des événements. On reste attentif et bienveillant envers tous ceux qui partagent le lieu. Les coworkers et les occupants des bureaux sont les bienvenus aux activités ouvertes du Domaine : l'équipe les informe de la programmation. Le parc est là pour en profiter, dans le respect des espaces définis et du potager.

5. Restrictions particulières

Animaux. Les animaux ne sont pas admis dans l'espace coworking ni dans les bureaux privatifs, à l'exception des chiens d'assistance.

6. Caution

Non applicable.

7. Renvoi

Pour toute disposition non prévue au présent règlement, notamment la responsabilité, l'assurance, la sécurité et les litiges, les Conditions générales du Domaine des Possibles s'appliquent.

Bienvenue au Domaine ! Une question, une suggestion, un souci ? Julie, julie@domainedespossibles.be.